Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260929-N10CC290926-DE

Délibération du conseil communautaire
N°10-CC290926

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Pondi » au palais des congrès de Pontivy, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO de Crédin ; Jean-Yves QUENTEL de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn ; Jean-Jacques VIDELO et Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn ; Olivier GUEGAN de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Philippe JOUBAUD, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Alexandre DESHAYES, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Jacqueline BOLLE-JESUS, Laurent TELLIER, Alicia LE MOING, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON, Paul LE GUERNIC et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin à Daniel AUDO ; Arnaud DAVID de Kergrist à Olivier CONSTANT ; Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac à Olivier GUEGAN ; Claudine GICQUEL de Radenac à Bernard LE BRETON ; Lorène BERRONE de Saint-Connec à Laurence MARIVAIN.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Modalités de collaboration entre Pontivy Communauté et ses communes membres
Adoption d'une charte de gouvernance et constitution d'un comité de pilotage

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-2 et suivants, L.153-8 et suivants,
Vu la délibération du conseil communautaire du 3 mars 2026 prescrivant la révision du Plan Local d'urbanisme intercommunal,
Considérant les statuts et compétences de Pontivy Communauté,
Vu la conférence intercommunale des Maires réunie le 8 septembre 2026 pour définir les modalités de collaboration avec les communes à mettre en œuvre dans le cadre de la révision du PLUi,

Considérant qu'aux termes de l'article L.153-8 du code de l'urbanisme, le PLUi est élaboré en collaboration avec les communes membres, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrêtant les modalités de cette collaboration, après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres,

Considérant que la révision du PLUi constitue un projet structurant pour le territoire et qu'elle nécessite une gouvernance partagée entre Pontivy Communauté et ses communes membres,

Considérant que la collaboration sera fondée sur la gouvernance telle qu'établie au sein de la charte annexée à la présente délibération et qu'elle fera l'objet d'une signature par les 24 maires suite à l'arrêt des modalités de collaboration par le conseil communautaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'arrêter les modalités de collaboration avec les communes telles que précisées dans la charte de gouvernance relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal annexée à la présente délibération ;**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260929-N10CC290926-DE

- **d'approuver la charte de gouvernance ci-annexée ;**

- **de décider de constituer un comité de pilotage pour le suivi de la révision du PLUi réunissant :**
  - **la Présidente,**
  - **le 1er Vice-président,**
  - **le Vice-président à l'eau potable, assainissement, GEMAPI,**
  - **le Vice-président à l'aménagement du territoire et à l'habitat,**
  - **le Vice-président au développement économique, tourisme, agriculture et enseignement supérieur,**
  - **le Vice-président à l'environnement et à la transition écologique,**
  - **la Vice-présidente au numérique et à la mobilité,**
  - **13 maires représentant les 3 groupes de communes établis en fonction de leur importance démographique,**
  - **5 membres de la commission aménagement du territoire – habitat.**

Cette composition doit permettre la représentation des 24 communes au sein du COPIL.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

Pontivy Communauté

La Secrétaire de séance,
Alicia LE MOING